



L'étape de collecte des données dans le cadre de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD), dont la démarche avait fait l'objet d'un Qu'en Savons-Nous ? en avril 2010, s'est terminée en avril 2011. La précieuse participation des habitants de l'agglomération de Caen la mer et du Calvados sélectionnés pour répondre à cette enquête va permettre un grand nombre d'exploitations des données recueillies sur les mois et années à venir. La réalisation de l'EMD permet d'obtenir un haut niveau de connaissance des habitudes de déplacements des calvadosiens, indispensable à l'évaluation des besoins en termes de politiques à mener dans le champ de la mobilité et de l'aménagement. Il nous est dès à présent possible de présenter les principaux résultats de l'EMD.

RAPPEL SUR LE CONTENU DE L'EMD



Trois enquêtes ont été réalisées dans le cadre de l'EMD :

- 2 983 ménages ont été enquêtés en face à face sur le territoire de Caen la mer, permettant de recenser les déplacements d'un jour de semaine de 5 688 personnes de 5 ans et plus.
- 4 538 ménages de Caen-Métropole et du reste du Calvados ont été enquêtés par téléphone, permettant de recenser les déplacements d'un jour de semaine de 5 412 personnes de 11 ans et plus.
- 2 556 ménages ont été enquêtés par téléphone le week-end sur l'ensemble du Calvados, permettant de recenser les déplacements de 2 917 personnes.

Les résultats des deux premières enquêtes ont fait l'objet d'une fusion permettant d'obtenir une photographie des déplacements des habitants de plus de 11 ans de l'ensemble du Calvados. Ce sont ces chiffres qui sont présentés dans cette publication.

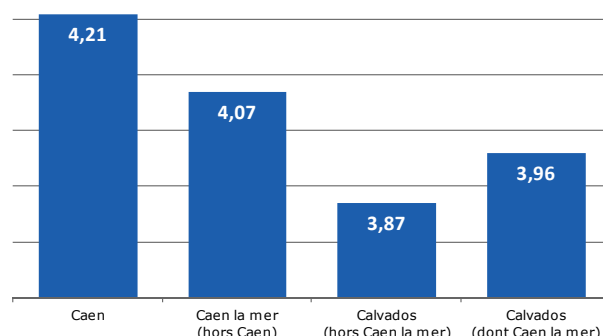
COMMENT SE DÉPLACE-T-ON ?

Une mobilité élevée...

On qualifie de **mobilité** le nombre moyen de **déplacements** effectués par personne et par jour. Selon la définition du CERTU, "le déplacement est le mouvement d'une personne, effectué pour un certain motif, sur une voie publique, entre une origine et une destination, selon une heure de départ et une heure d'arrivée à l'aide d'un ou plusieurs moyens de transports".

La mobilité dans le Calvados est de 3,96 : les Calvadosiens sont donc assez mobiles. Plus l'on s'éloigne de la ville-centre, plus la mobilité diminue.

Mobilité des habitants du Calvados âgés de 11 ans et plus

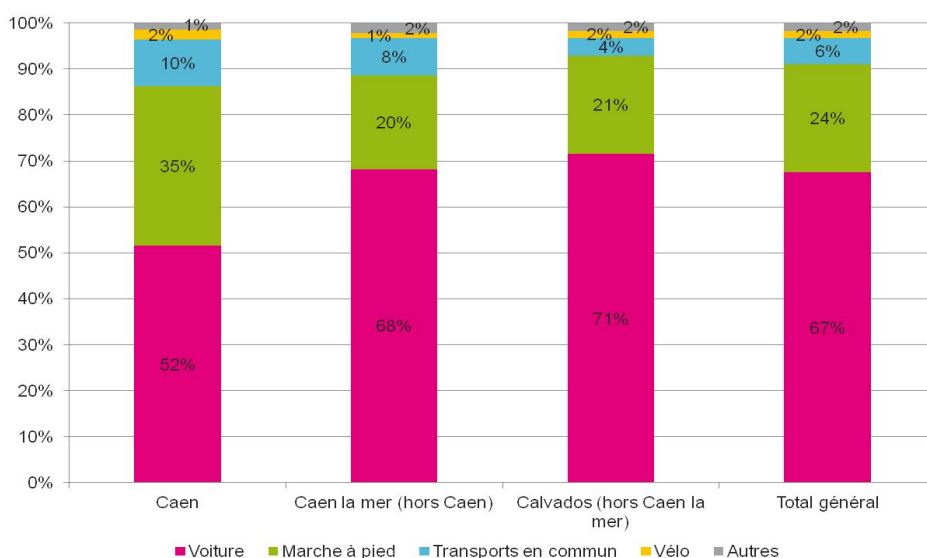


...principalement en voiture

La **part modale**, parfois appelée **part de marché des modes**, est la part des déplacements réalisée selon chaque mode de transport. En cas d'**intermodalité**, c'est le mode de transport dit "principal" (selon une hiérarchie déterminée par le Certu) qui est pris en compte. On qualifie de déplacement intermodal un déplacement effectué à l'aide de deux, ou plus, **modes mécanisés** (modes autres que la marche à pied). La part de déplacements intermodaux dans le Calvados hors agglomération caennaise (1,53 %) est faible, tout comme dans l'agglomération hors Caen (2,22 %) et à Caen (1,87 %).

La part de la voiture reste très conséquente, aussi bien dans l'agglomération que dans le Calvados. Même à Caen, elle représente plus de la moitié des déplacements. Cependant la part de la marche à pied est elle aussi élevée, en particulier

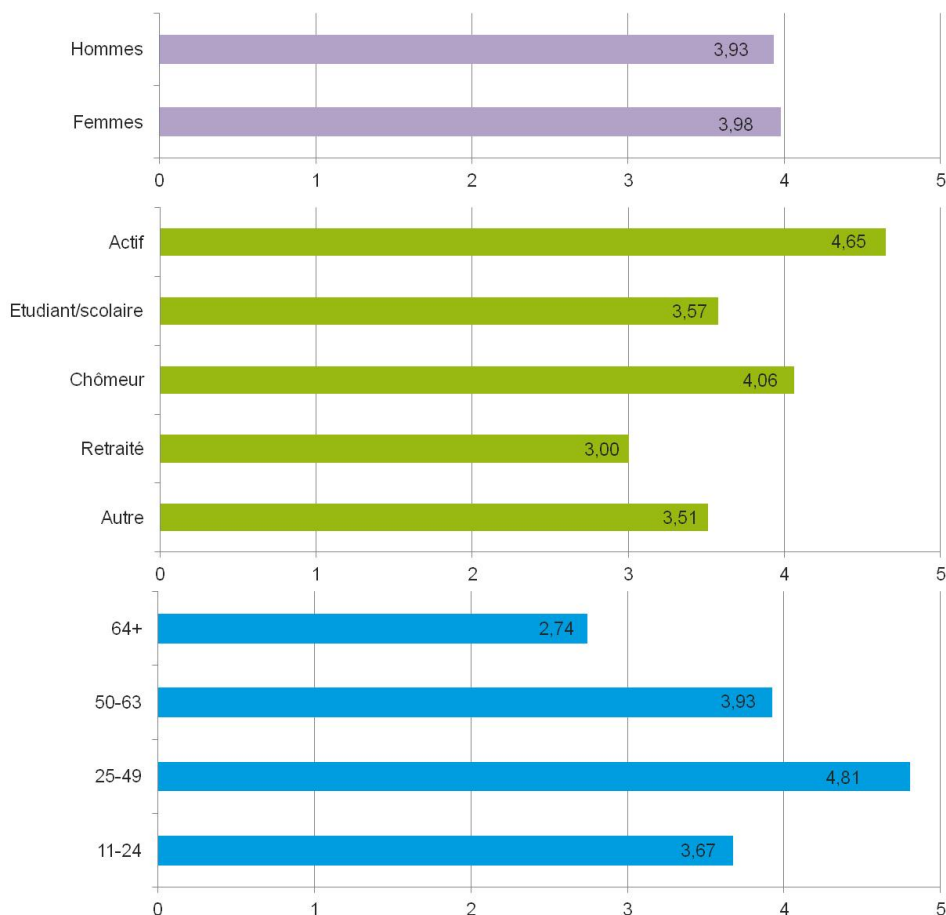
Part modale des déplacements des habitants du Calvados âgés de 11 ans et plus



pour les habitants de Caen où la densité induit une proximité des équipements, commerces et services favorisant l'usage de modes de transports doux. La catégorie

"autres" regroupe les modes dont la part modale n'excède pas 1% (deux-roues motorisés, camions et camionnettes, avion...).

Mobilité moyenne selon le sexe, l'occupation et l'âge (Calvados, 11 ans et plus)



QUI SE DÉPLACE ?

Sur l'ensemble du Calvados, les différences de mobilité sont faibles entre hommes et femmes, quelque soit le secteur étudié.

En revanche, le critère socioprofessionnel est un facteur bien plus significatif pour expliquer des différences de mobilité. Les actifs constituent la catégorie la plus mobile. Les chômeurs, alors qu'ils n'effectuent pas de déplacements liés au travail, ont aussi une mobilité élevée, devant les étudiants et les retraités.

L'analyse de la mobilité par âge complète cette vision. La tranche d'âge de 25 à 49 ans se déplace le plus, cumulant à la fois les déplacements liés au travail et ceux liés à l'accompagnement d'enfants. Cette mobilité diminue ensuite, les motifs d'accompagnement se faisant moins nombreux, puis, au delà de l'âge de 65 ans, les motifs liés au travail disparaissant. En l'absence de ces motifs, la mobilité des personnes âgées est finalement importante, notamment pour des motifs de démarches ou d'achats. Sans surprise, les 11-24 ans ont une mobilité proche de celle des étudiants et des scolaires.

POUR QUELS MOTIFS SE DÉPLACE-T-ON ?

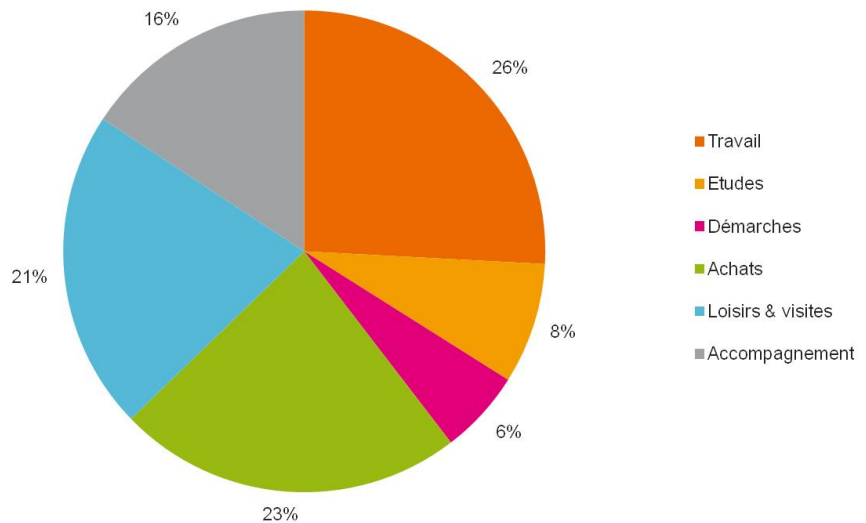
L'étude de la répartition des déplacements selon le **motif de destination** (l'activité pour laquelle est effectué un déplacement) se fait généralement hors motif "domicile". Ce motif de destination "domicile" représente 37 % des déplacements. Un déplacement qui n'a ni pour origine ni pour destination le domicile est généralement compris dans une **boucle de déplacements** (une chaîne d'au moins trois déplacements dont l'origine et la destination sont le domicile). Dans le Calvados, cela concerne 25 % des déplacements.

La répartition des déplacements par motif ne présente pas de grande disparité entre les différentes échelles (Caen, agglomération caennaise, Calvados).

Dans le département, bien que le travail reste le motif principal avec un peu plus d'un quart des déplacements, il convient de remarquer que la part des déplacements effectués pour les motifs achats, loisirs et visites est conséquente. Ainsi, seuls 34 % des déplacements sont des **déplacements pendulaires** (ayant pour motif de destination le travail ou les études).

La proportion du motif "accompagnement" n'est pas non plus négligeable. On utilise ce motif lorsque la personne enquêtée effectue un déplacement dans le but de déposer ou récupérer une personne à/ depuis un lieu/ un autre mode de transport.

Les motifs de déplacements (Calvados, 11 ans et plus)



QUAND SE DÉPLACE-T-ON ?

La courbe horaire des déplacements présente un profil traditionnel en « W ». La période de pointe du matin, entre 7 et 9 heures, représente 15 % des déplacements quotidiens. La période de pointe de l'après-midi, de 16 à 18 heures, en concentre 20 %. La pointe autour de la pause méridienne est un peu plus étalée mais demeure conséquente.

Les heures de pointe du matin et du soir sont principalement dues à un pic de déplacements en véhicule particulier. Mais, bien que moindres en proportion, les pointes du matin et du soir sont enco-

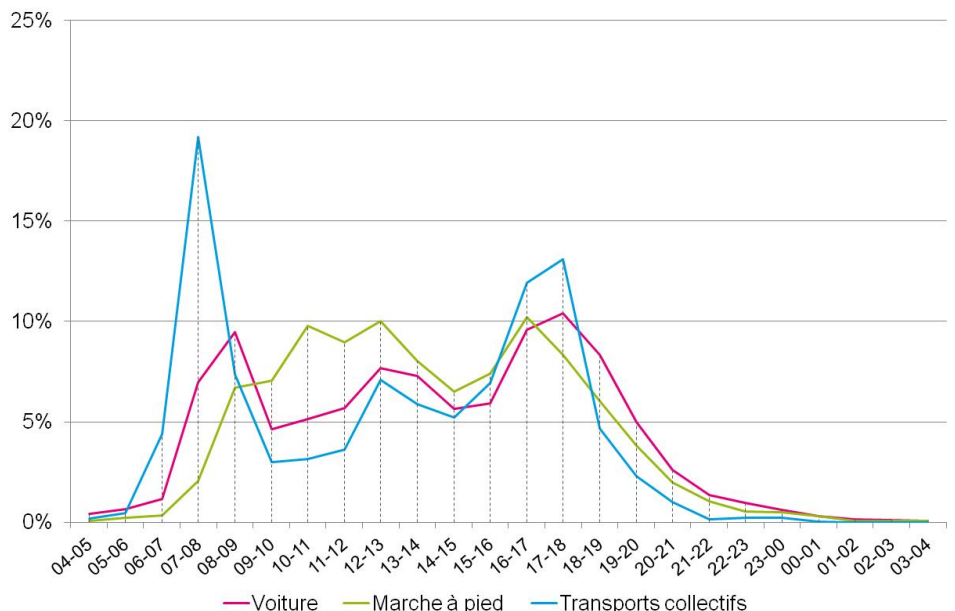
re plus marquées pour les déplacements en transports collectifs, aussi bien urbains (bus de ville, tramway), qu'interurbains (train, Bus Verts).

La répartition des déplacements à pied s'étale, quant à elle, de façon plus homogène au fil de la journée à partir de 10 heures.


Heures des déplacements selon les modes (Calvados, 11 ans et plus)



Les Calvadosiens effectuent plus d'un million et demi de déplacements en voiture chaque jour.

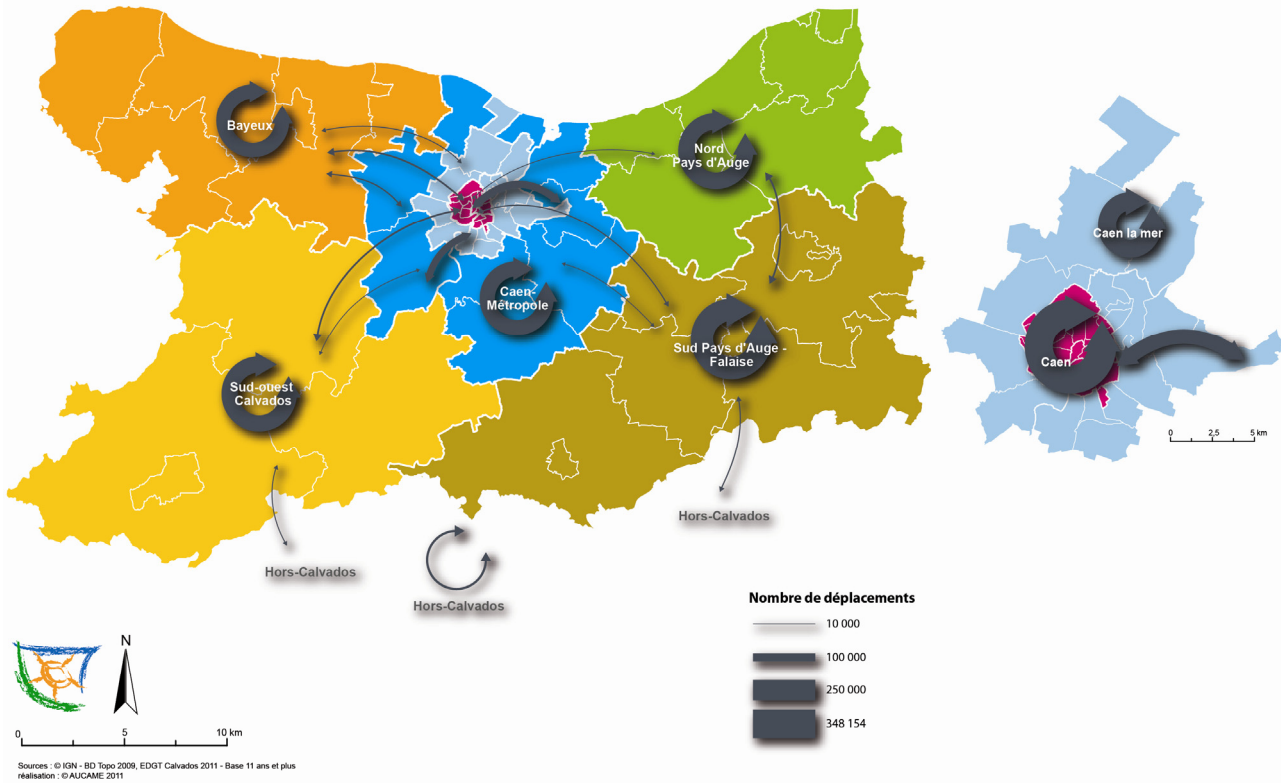


OÙ SE DÉPLACE-T-ON ?

La très grande majorité des déplacements se fait à l'intérieur d'un secteur donné. Au moins la moitié des déplacements de chacun des grands territoires présentés sur la carte se fait à l'intérieur de son périmètre (plus de 8  des déplacements pour chacun des quatre sec-

teurs hors Caen-Métropole). Seuls Caen et son agglomération connaissent un rayonnement significatif à l'échelle du Calvados, se traduisant par des flux supérieurs à 10 000 déplacements quotidiens avec chacun des autres secteurs.

Les grands flux de déplacements à l'échelle du Calvados (Calvados, 11 ans et plus)



Première enquête de cette envergure, tant à l'échelle du Calvados que de l'agglomération caennaise, l'enquête ménages déplacements grand territoire offre une mine d'informations qui pourront être exploitées dans les mois et les années à venir. L'AUCAME publiera prochainement des cahiers thématiques exploitant ces données de manière plus approfondie.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.certu.fr
- AUCAME, L'Enquête Ménages Déplacements (EMD), Qu'en Savons Nous ? n° 22, avril 2010

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Réalisation et mise en page : ©AUCAME 2011

Sources :

EMD de l'agglomération Caennaise
EMDGT Calvados

Dépôt Légal : 3ème trimestre 2011
ISSN : 1964-5155



Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr



Projet cofinancé par l'Union européenne

